



Rapport d'activité 2025

Pôle Protection de l'Enfance

MECS

Julie Victoire Daubié

9 rue du Château

88700 RAMBERVILLERS

-
1. EDITO
 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
 4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
 5. RESSOURCES HUMAINES
 6. CONCLUSION

1. EDITO

A la fin de l'année 2024, le directeur en poste quittait ses fonctions et la nouvelle directrice, nommée en janvier 2025 quittait, elle aussi ses fonctions au mois de mars.

A compter de cette date et au regard de la vacance de poste, l'association a fait le choix d'installer une direction par intérim, assurée par une professionnelle de l'ARSEA.

Le 17 avril, la presse locale publiait un article dénonçant des faits de maltraitance, article qui marquait le début d'une année de grandes difficultés, tant au niveau des accompagnements des enfants et des adolescents qu'au niveau des organisations, des ressources humaines.

Parallèlement, afin de répondre aux demandes du Conseil Départemental quant à la gestion de l'établissement, tout au long de l'année, l'association, des salariés, les représentants du CSE, les services de la direction générale, les cadres, la directrice par intérim et quelques autres directeurs d'établissement se sont mobilisés en ce sens.

Ainsi, tel un navire prenant l'eau de toutes parts, une grande partie de l'année 2025 a été marquée par de très importantes difficultés qu'il a fallu considérer à une juste mesure, convoquant la responsabilité de tous et de toutes afin de remettre peu à peu la structure en état de fonctionnement et prête à se consacrer aux objectifs attendus.

Aussi, si l'établissement a terminé l'année 2025, très fragilisé nul doute que nous retenons les volontés de poursuivre le travail de restauration des rôles, des fonctions et des obligations due à l'égard des plus fragiles afin de répondre aux exigences d'accompagnement des enfants.



2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

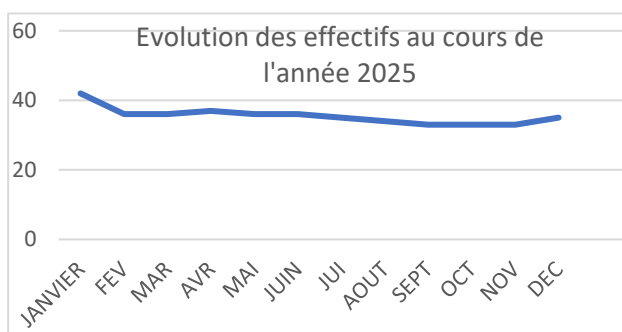
	2025
Agrément	37
Capacité financée	37
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 100%)	13 505
Journées prévisionnelles	13 505
Journées réalisées	12 671
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	-834
Taux d'occupation	93,8%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	48

Au 1^{er} janvier 2025, l'établissement comptait 42 mineur(e)s accompagné(e)s dans les différents groupes. Compte tenu de la situation extrêmement complexe, il a été accordé par les instances de placement et de financement que le taux d'activité soit revisité sur la base de 37 places et ce à l'appui de plusieurs réorientations ou de retours en famille. Ainsi 5 enfants ont été orientés vers d'autres MECS dont celle de Rupt sur Moselle dès l'ouverture de l'établissement, 4 ont bénéficié d'un retour en famille dont 1 sous couvert d'un PEAD, 2 sont partis en famille d'accueil, 1 jeune fille a été majeure et a donc quitté la MECS. Ces départs pensés et actés ont néanmoins été compensés par 6 admissions de mineur(e)s dont les profils ou les parcours sont plus en adéquation avec les missions de l'établissement.

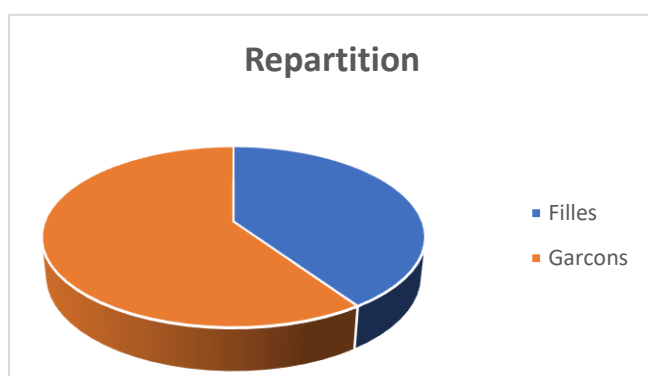
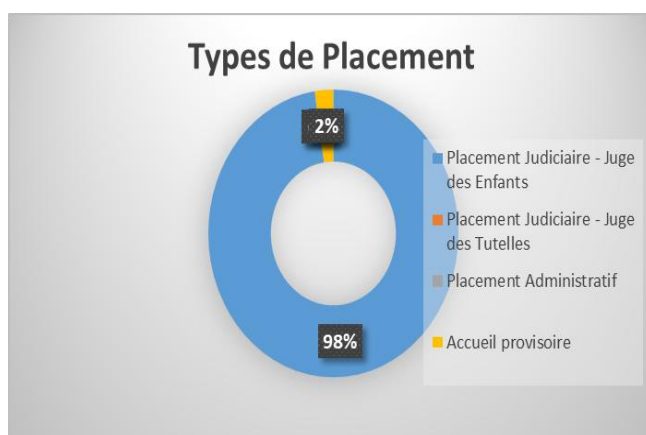
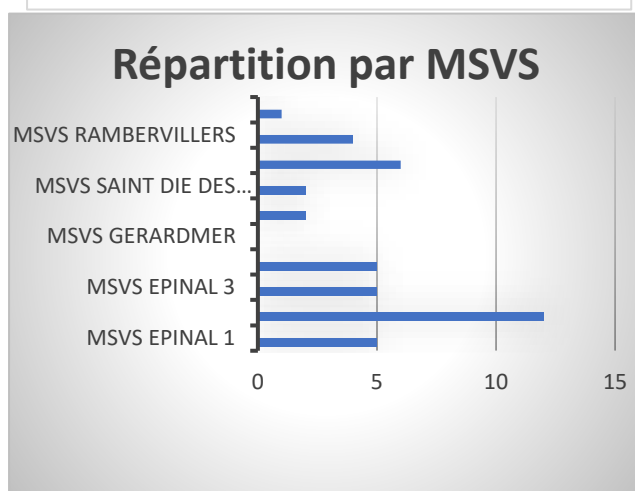
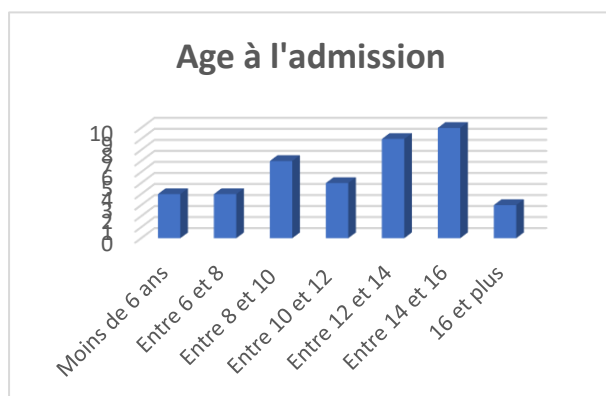
En effet, en charge au début de l'année 2025 de 14 enfants relevant de la MDPH, pour partie atteints de troubles psychiques importants ou auteurs de violences à caractère sexuel, il aurait été nécessaire de pouvoir travailler d'autres admissions dans des structures plus adaptées aux besoins.

Or, malgré ce constat partagé avec les instances de placement et les autorités judiciaires, le manque de place dans ces dispositifs a été un frein et un obstacle considérable doublé d'un secteur pédopsychiatrique également saturé.

Au-delà, c'est donc dans un contexte particulièrement complexe que 48 enfants ont été suivis au cours de l'année 2025.



2.1 Mouvements (admissions et sorties)



Majoritairement les enfants confiés sont âgés entre 13 et 15 ans. Il faut noter que si l'établissement est habilité pour l'accueil de petits à compter de 6 ans, pour répondre aux besoins des services de l'ASE, 4 enfants ont été confiés par dérogation.

Originaires pour 12 mineurs du secteur d'Epinal « ville » et de Saint Dié pour 6, le placement à la MECS de Rambervillers présente l'intérêt d'être quasi au centre de ces deux secteurs. Pour autant, les temps de déplacements restent importants puisqu'il s'agit de compter entre 30 et 40 minutes pour l'une ou l'autre ville, rendant les temps de transport importants et nombreux notamment pour honorer les rendez-vous liés aux soins. Néanmoins, malgré l'éloignement de certaines MSVS, la MECS a su répondre aux demandes, le Département ayant été également contraint par le nombre exponentiel de demandes d'accueil en lien avec les places disponibles

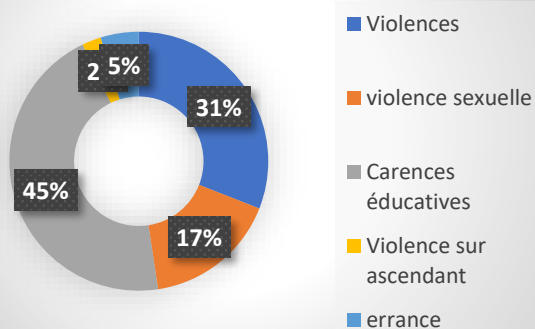
Les placements restent des mesures judiciaires et peu de mesures administratives sont convenues.

Le nombre d'accueil de garçons reste important (25) mais si celui des filles est de fait moindre (17), il faut souligner que la nature des problématiques ayant conduit à une décision de retrait temporaire du milieu parental se rejoignent mais n'ont pas les mêmes conséquences sur le développement psycho affectif.

Enfin, pour 23 mineur(e)s, l'admission à la MECS fait suite à une décision de réorientation qu'elle soit à l'origine d'un établissement ou d'une famille d'accueil.

Pour 19 autres, il s'agit d'un premier placement

Motifs des placements

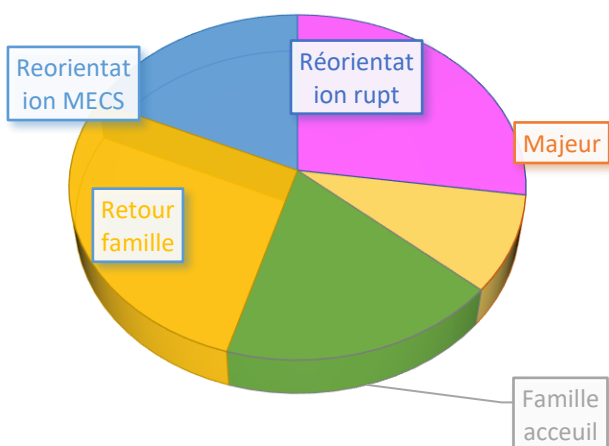
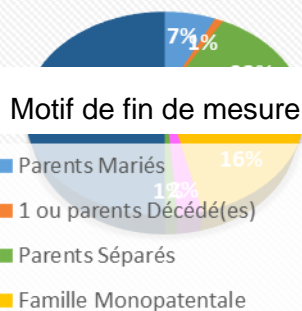


En ce qui concerne les motifs de placements, il est à retenir que la question des violences sexuelles concerne 7 enfants confiés, ce qui en soi est un chiffre conséquent mais s'inscrit aussi dans des situations de violences intra familiales. Ainsi, si ce motif est retenu comme le principal, indéniablement à la lecture des ordonnances, il apparaît clairement que les motifs sont multifactoriels, les violences intrafamiliales générant parfois aussi des carences éducatives (soin, développement affectif, scolarité...).

A ces constats, il faut considérer les contextes parentaux qui se fragilisent lorsque les parents sont séparés ou que la famille est monoparentale. Très logiquement les contextes économiques dégradés constituent des terrains de difficultés qui justifient les décisions de retrait. En rapport avec les questions parentales et/ou familiales, force est de souligner que le travail d'introspection est difficile, que peu de parents ont les moyens ou souhaitent remanier leurs postures, laissant supposer une forme de déni de la situation relationnelle. Dans cette logique, il est aussi à noter que peu de parents sont en lien avec l'établissement et ce, au-delà de la question de l'éloignement géographique de certains qui constitue un frein réel. En effet, en grande difficulté affective, se pensant incapables de vivre sans un compagnon qui peut être le déclencheur des difficultés, ces mères manifestent peu d'intérêt pour l'enfant ou ne peuvent se repenser dans leurs fonctions maternelles.

Cette réalité à et aura indéniablement des conséquences sur le développement des mineurs confiés et peut déjà expliquer en partie les difficultés à investir les mesures de placement.

Constellation parentale



Enfin, en ce qui concerne les orientations de sorties, la majorité des mineurs (9) sont partis dans d'autres structures et 3 ont réintégré leur milieu familial.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

Indéniablement l'année 2025 restera une année marquée par l'ensemble de la procédure judiciaire et administrative ordonnée conjointement par le Procureur de la République et par le Président du Conseil Départemental des Vosges suite à la publication dans le journal « Vosges Matin » en avril 2025.

Soumis à une injonction de faire toute la lumière sur les faits supposés de maltraitance envers les enfants et les adolescents confiés, l'association n'a pas fait « l'autruche » et très vite, une enquête paritaire (membres du CSE/ représentants de l'employeur) a été organisée afin que l'ensemble des salariés de l'établissement soient entendus.

Traversée parallèlement par une vague de départs, volontaires ou non, la MECS a fonctionné durant plusieurs mois avec plus de 70% de personnels absent, notamment au niveau des personnels éducatif, rendant encore plus complexe la situations et obligeant l'appel à de nombreux intérimaires qui ont su veiller au quotidien sur les mineurs fortement impactés par les mouvements du personnel sans être en capacité de manifester leur insécurité autrement que par des violences verbales et physiques envers les professionnels ou en dégradant les espaces de vie, le matériel.


C'est à l'appui de ces évènements qu'au fil des mois, les conditions de vie des enfants et des adolescents ont été prises en compte dans une volonté d'offrir des espaces de respirations ou des perspectives d'amélioration.

3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

Si les professionnels ont pour partie été sans nul doute à l'origine de certains faits susceptibles d'être qualifiés de maltraitants envers les enfants et les adolescents, il apparait tout aussi important de considérer le contexte de cette dégradation, qui avec du recul trouve ses origines dans l'historique de l'établissement.

En effet, à la fin de l'année 2024, la MECS a répondu à la demande d'accueils de plusieurs mineurs en grandes difficultés confiés jusqu'à lors dans une structure hors du département des Vosges qui fermait ses portes et qui avait la particularité d'offrir un ratio d'encadrement de 1 pour 1.

Auteurs principalement de violences et/ou victimes de violences sexuelles, 7 mineurs ont été admis dans un délais très courts et ont dû cohabiter avec d'autres qui ne présentaient pas les mêmes troubles graves. Cumulant de fait les problématiques, toutes et tous les mineur(e)s ont été pris en compte par des équipes de professionnels majoritairement non diplômées ou peu aguerris aux prises en charge de ces comportements.



Enfin, alors que l'établissement était habilité à recevoir 25 mineurs, au fil de l'année 2024, la capacité d'accueil est passée à 42 puis à 37 et ceci sans que les organisations aient pu être pensées, sinon dans l'urgence au point que certains enfants ou adolescents ont changé 2 à 3 fois de lieux de vie sur cette année-là avant de revenir soit s'installer dans le bâtiment principal (le château) soit dans l'une ou l'autre des deux maisons louées à Rambervillers.

De fait, à l'examen de ces éléments, il est indéniable de constater que la situation n'a pu permettre la fluidité des parcours. A l'inverse, souvent témoins de comportements inadaptés, certains professionnels faute de recul, de connaissances et de légitimité, n'ont pas agi avec professionnalisme et rigueur mais en miroir de la violence dont ils ont pu se sentir victimes.

3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

La question du soin a été un axe majeur de projection au cours de l'année car 14 enfants ou adolescents étaient suivis par les services de santé mentale et bénéficiant de traitements lourds sur le plan psychique.


Soumis à des posologies quotidiennes sous la responsabilité des professionnels après le départ de l'infirmière, l'association a fait le choix de confier la préparation des piluliers aux pharmaciens afin d'éviter des erreurs. Premier temps de régularisation, des entretiens se sont aussi tenus avec plusieurs professionnels de la santé pour revisiter potentiellement les traitements.

Toujours engagé et présent, l'établissement a pu s'appuyer sur le médecin généraliste qui a continué ses visites à la MECS deux fois par mois et qui a permis de faire parfois le lien avec d'autres spécialistes.

Par ailleurs, le Département ayant déployé un projet d'équipe mobile pour apporter soutien, aide et conseils aux professionnels des MECS relatif à l'accompagnement des mineurs en grande souffrance psychique ou atteints de troubles psychiques conséquents, la MECS a été retenue pour être dès le mois de Janvier 2026 l'établissement prioritaire.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

A l'observation des conditions de vie des mineurs confiés, petits et plus âgés et à l'appui des locaux existants, une réflexion a été menée pour permettre de prendre en compte les besoins de chacun, en fonction de son âge, de sa maturité ou de son projet.



Ainsi, alors que les adolescents étaient dans deux pavillons à la sortie de la ville, ils ont réintégré le bâtiment principal en septembre et les plus petits ont emménagé dans ces deux maisons, où l'espace extérieur est plus grand.

Dans le bâtiment principal, le dernier étage a fait l'objet de travaux au fil des mois pour proposer dès le début de l'année 2026, un groupe de semi autonomie pour les plus grands, sous la forme de petits espaces de vie individuels.

Cette logique de répartition s'appuie sur la nécessité de poser des jalons d'évolution à chacun, de développer les compétences, de les évaluer et de les atteindre avant de partir dans un nouveau groupe, qui offre de nouvelles opportunités d'autonomie et de responsabilité.

DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

4.1 Pilotage de la démarche

Sans projet d'établissement depuis son ouverture, les professionnels de la MECS ont travaillé peu à peu à poser des règles de vie, des contenus de journée afin de préparer le travail de rédaction du projet d'établissement, dès le début de 2026. Ainsi, au mois de décembre, 2 journées de travail avec chaque groupe a permis d'adapter les règles de vie.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Très en retard sur le déploiement de nouveaux outils associatifs, les professionnels ont rejoint le dernier groupe de formation sur le DUI pour une mise en œuvre en septembre 2026. Quelques semaines plus tard, MS qualité était en place et permet de cibler, repérer et traiter les événements indésirables.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Axe de travail principal et indispensable compte tenu des événements mis en lumière, l'année 2025 a convoqué la responsabilité de tous et de toutes à cet endroit, de la gouvernance aux salariés de la MECS et ce au fil des semaines afin de replacer les devoirs et les obligations dans l'exercice des métiers.

Attention quotidienne, cette veille a été complétée par une formation sur la gestion des phénomènes violents en fin d'année et par une autre, interne, délivrée par un collectif de directeurs de l'association en décembre.

Par ailleurs, dans la continuité de l'enquête paritaire, des axes de travail ont été définis dès le mois de mai et un plan d'action proposé. Au terme de cette démarche, un comité de pilotage concernant la qualité au travail sera organisé à compter de 2026 et réunira, entre autre, des salariés de la MECS, des représentants du CSE et l'équipe de direction.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Dès le début de l'année 2025, diverses procédures ont été proposées aux salariés pour sécuriser les pratiques mais aussi pour les faciliter. Une procédure en particulier a été établie au printemps 2025 relative au circuit des médicaments et leur distribution au regard de l'absence d'infirmière durant plusieurs mois et des incidents.

Les règles de vie des groupes ont aussi été travaillées afin de poser des repères, notamment aux plus jeunes. Le document proposé a été revisité en fin d'année par les équipes, validées ou revisités à la marge.

Enfin, le projet d'établissement sera rédigé en 2026 à partir de l'arrivée de la nouvelle direction.

4.7 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Il s'agit de retenir que les professionnels de la MECS ont connu une montée en charge rapide et très insécurisante pour les enfants confiés générant de fait des incertitudes, des pratiques inadaptées, des partenariats distants, des relations avec les principales instances souvent complexes et parfois tendues.

Peu à peu, à l'appui des volontés individuelles et collectives, à force de rechercher des possibles pour permettre un mieux vivre des enfants (séjours extérieurs, déplacement des plus petits durant tout l'été à Fellingring, activités, recomposition des équipes, changements des compositions de groupes etc...) une certaine forme d'apaisement s'est créée, sans que cela soit une finalité mais plutôt un moyen de penser l'avenir autrement.

En cela, si les accompagnements ont été particulièrement difficiles, du fait aussi de certains adolescents ou enfants qui n'ont pas manqué de faire preuve d'une très grande agressivité, d'une réelle violence, qu'il a fallu très vite constituer des dossiers d'enfants à jour, informer, rendre compte, réfléchir et rédiger des projets pour chacun qui soient adaptés, sécuriser certains espaces et moult points encore, nous ne pouvons que faire le constat que c'est indéniablement la qualité des accompagnements qui a été interrogée tout au long de l'année.

A cet endroit, attachée à construire une MECS qui bénéficie de la confiance des partenaires, qui répond aux besoins des enfants confié(e)s, le recrutement d'un(e) directeur(trice) en cours en fin d'année permettra de poursuivre la démarche qui visera la sécurisation des équipes, le développement des projets et la consolidation des groupes.

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2025

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	41,60	1,00	1,70	20,80	2,50	0,00	15,60
CDD temporaire	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrat aidé	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Maitre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	44,60	2,00	1,70	22,80	2,50	0,00	15,60

Là encore la situation de l'établissement pour l'année 2025 a été plus que difficile et a généré de nombreuses réorganisations afin de permettre d'accompagner les enfants confiés dans un contexte dégradé. Ainsi, entre licenciements, absences pour des raisons médicales, mi-temps thérapeutiques, postes vacants non pourvus, il a fallu très souvent recourir à des intervenants extérieurs qui ont majoritairement répondu aux attentes de prise en compte du quotidien.

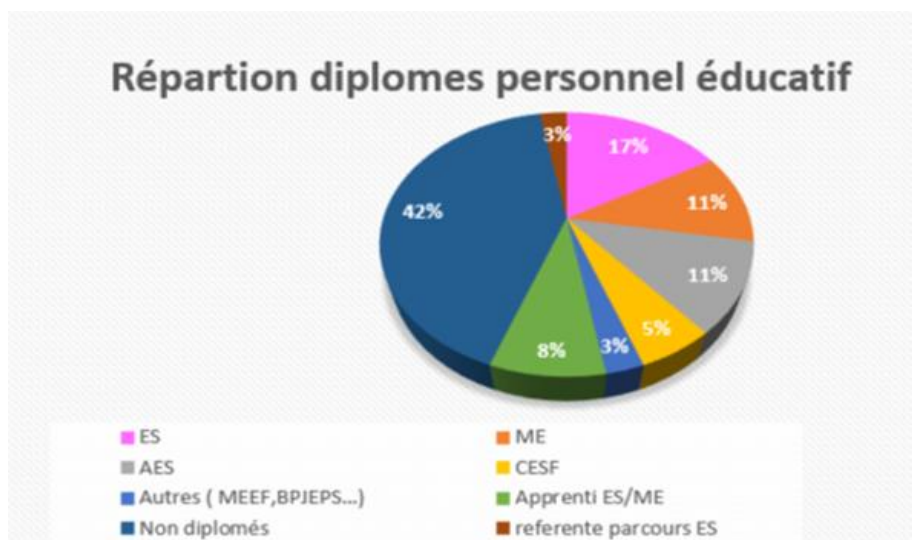
Nonobstant, c'est bien la qualité des prises en compte, la continuité des parcours, les suivis des projets de l'enfant qui ont souffert de ces discontinuités même si plusieurs professionnel(le)s se sont mobilisés pour organiser - à l'appui de la référente de parcours et du cadre intermédiaire - et encadrer des séjours durant la période estivale pour les plus grands et veillé, pour les plus petits, alors qu'ils étaient durant deux mois à Fellingring, la fluidité des soins et des rendez-vous avec les familles.

Il s'agit aussi de considérer la question des ressources humaines du côté de l'équipe de direction. En effet, dans un premier temps 2 puis 1 unique cadre intermédiaire soutenue par la référente de parcours, elles ont été inlassablement sollicitées tout au long de l'année pour rétablir les logiques de suivi, faire parvenir les rendus comptes aux instances, veiller aux plannings, assurer les astreintes et ce dans un contexte de tensions et de relations interpersonnelles parfois délétères.

Enfin, l'établissement comme d'autres a traversé cette année, une grave crise de recrutement qui reste une réelle difficulté qu'il faudra considérer dans les mois à venir dans la mesure où l'arrivée des compétences est indispensable pour soutenir ceux et celles qui ne sont pas diplômé(e)s et créer une spirale d'attractivité.

En effet, 42 % personnels éducatifs sont non diplômés, et si certains ont pu bénéficier de la formation organisée par le Conseil Départemental afin d'acquérir les repères indispensables à l'exercice des métiers, il n'en demeure pas moins qu'il est important de construire des équipes plus aguerries.

Répartition diplomes personnel éducatif



5. CONCLUSION

L'année écoulée reste une année difficile et marquée de difficultés conséquentes. Pour autant, au fil des mois, grâce aux volontés partagées des professionnel(le)s, de la gouvernance associative et du Conseil Départemental des Vosges, la structure a peu à peu réussi à renouer avec ses missions.

En convalescence, l'établissement reste néanmoins fragile et devra à l'appui du recrutement d'un(une) directeur(trice) s'atteler à la rédaction du projet d'établissement, document qui permettra de fédérer et de guider les professionnel(le)s dans leurs actions.

Par ailleurs, en poursuivant le travail de reconstruction, il est à espérer que les candidatures seront au rendez-vous afin de permettre de développer les compétences et l'agilité de la structure pour permettre aux enfants confiés d'évoluer dans un environnement plus sécurisé et plus apaisé, dimension indispensable à leur évolution.

En effet, nous retenons avant tout que si l'établissement a traversé une année particulière, ce sont les mineur(e)s confié(e)s qui ont été les premiers impactés parce qu'ils n'ont pas pu bénéficier de toute l'attention nécessaire à leur situation.

A cet endroit, il apparaît juste de remercier ceux et celles qui ont été présents, soutenant et aidants qu'ils soient professionnel(le)s de la MECS, directeur(trice)s et cadres intermédiaires des établissements de l'ARSEA, collègues des services supports de la direction Générale, acteurs de la gouvernance associative et du Conseil Départemental des Vosges ou encore partenaires.